



Mairie de Virson
1 Place du Souvenir
17290 Virson
☎ : 05.46.35.51.96
@ : mairie@virson17.fr
Site internet : virson17.fr

Note de présentation synthétique du compte administratif 2022 voté le 27 mars 2023

1. Éléments de contexte

La commune de Virson comptait au 1er janvier 2021, 766 habitants (population municipale) plus 10 habitants au titre de la population comptée à part, soit un total de 776 Virsonnais.

La commune est membre de la Communauté de Communes Aunis Sud qui comprend 24 communes pour une population totale d'environ 31 000 habitants.

La commune de Virson n'a aucun commerce sur son territoire. C'est une commune rurale avec quelques exploitants agricoles.

2. Le compte administratif

Le compte administratif reprend les dépenses et les recettes effectuées durant l'année 2022.

Le budget de la commune prévu pour l'année 2022 s'élevait à 1 236 799,92€ dont 74,29% est affecté à la section de fonctionnement et 25,71 % à l'investissement.

Les dépenses pour la section de fonctionnement s'élèvent à 453 986,09€ et les recettes s'élèvent à 975 681,15€. La section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 521 695,06€. Pour la section investissement, les dépenses d'élèvent à 233 929,78€, il n'y a pas de restes à réaliser pour cette année et les recettes à 202 731,18€. La section d'investissement est déficitaire pour un montant de 31 198,60€.

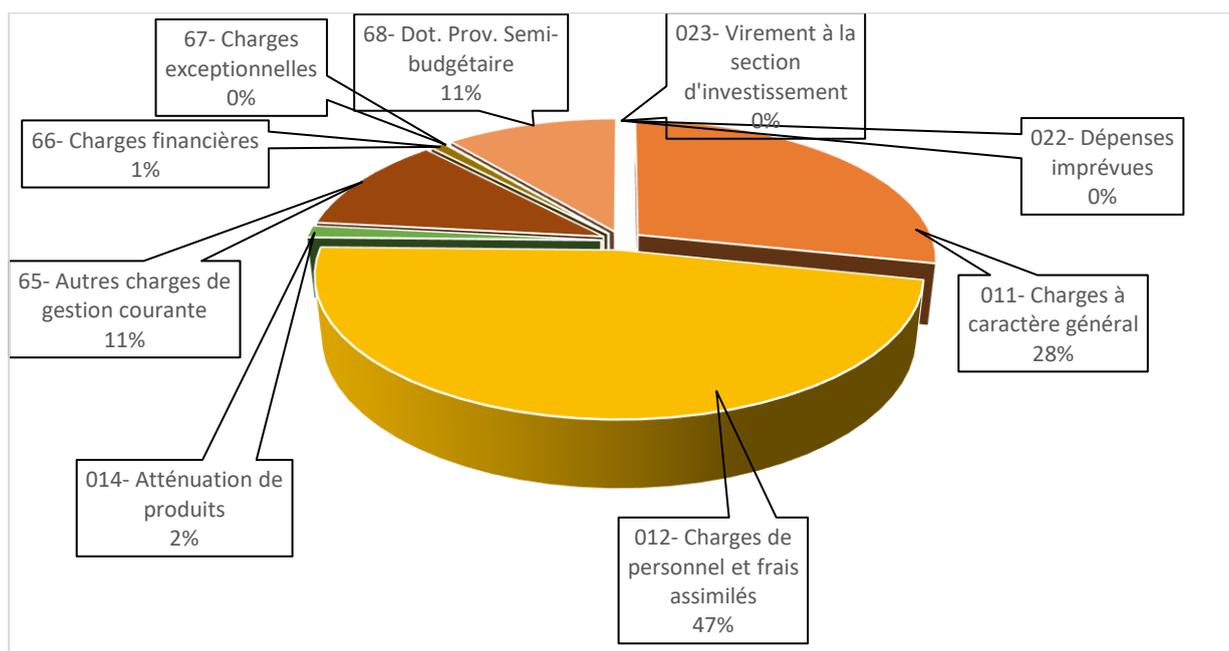
Le résultat de l'année 2022 est excédentaire pour un montant de 190 496,46€

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

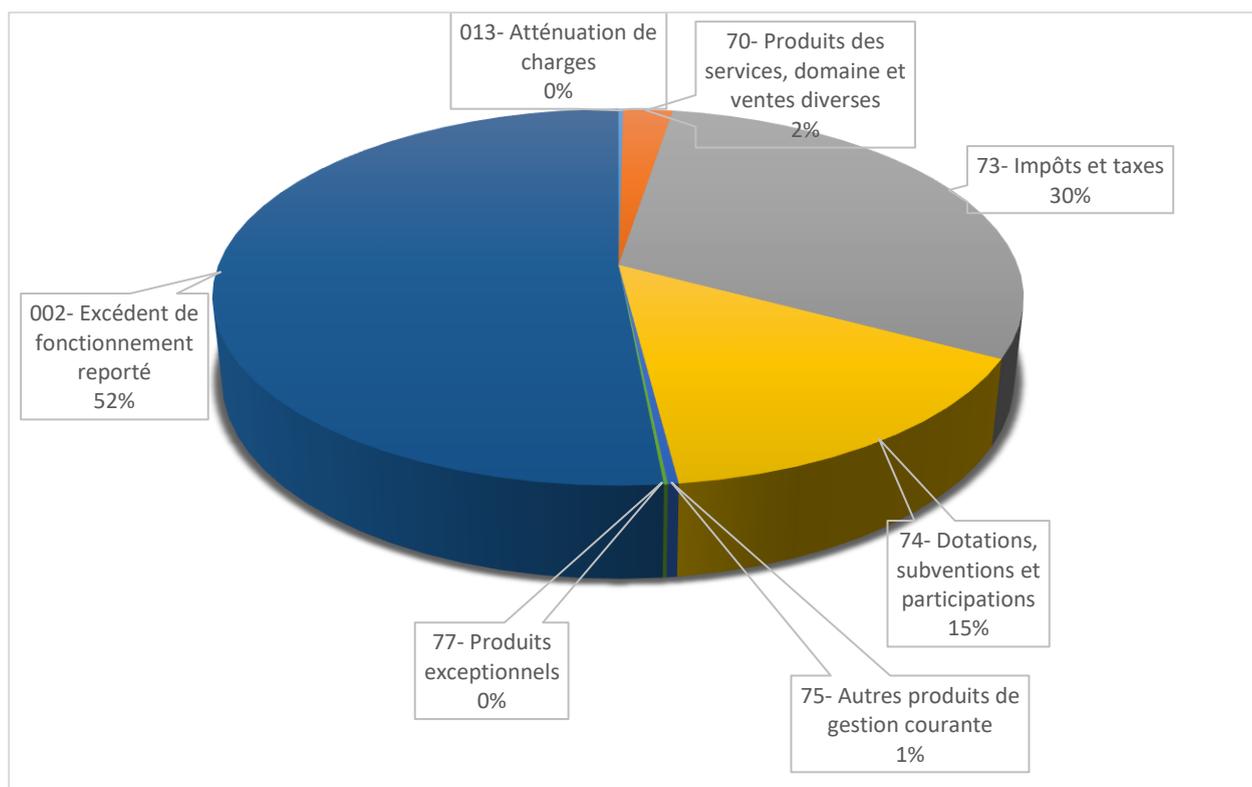
Opérations	Montants	Montants réalisés
011- Charges à caractère général	269 785,30 €	128 490,22 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	300 300,00 €	213 539,86 €
014- Atténuation de produits	11 000,00 €	6 107,47 €
65- Autres charges de gestion courante	112 305,00 €	51 225,32 €
66- Charges financières	4 100,00 €	4 094,22 €
67- Charges exceptionnelles	1 300,00 €	529,00 €
68- Dot. Prov. Semi-budgétaire	50 000,00 €	50 000,00 €
022- Dépenses imprévues	45 099,06 €	0,00 €
023- Virement à la section d'investissement	124 958,05 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	918 847,41	453 986,09 €



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants budgétés	Montants réalisés
013- Atténuation de charges	1 585,81 €	2 139,72 €
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	21 842,55 €	22 791,36 €
73- Impôts et taxes	256 410,00 €	295 521,37 €
74- Dotations, subventions et participations	133 050,75 €	147 899,70 €
75- Autres produits de gestion courante	3 462,21 €	3 502,21 €
77- Produits exceptionnels	0,30 €	1 331,00 €
002- Excédent de fonctionnement reporté	502 495,79 €	502 495,79 €
TOTAL RECETTES	918 847,41 €	975 681,15 €



B. La section d'investissement

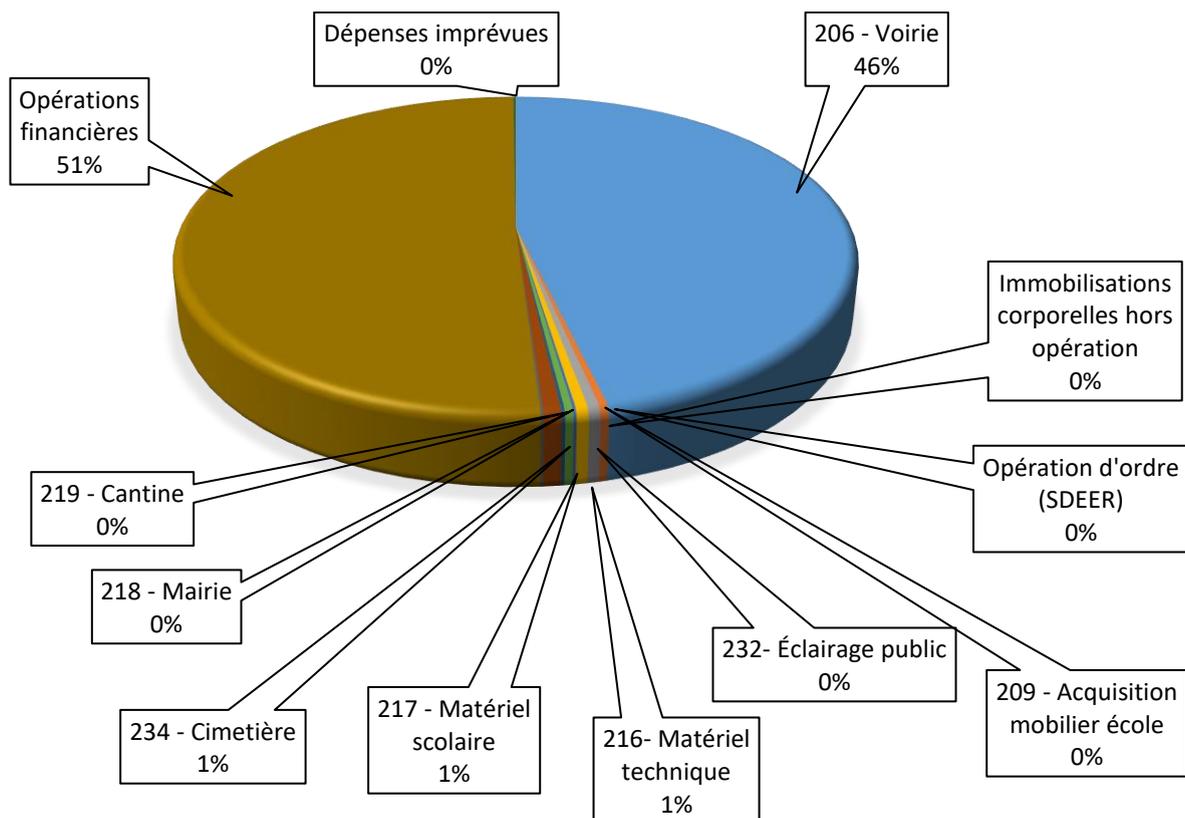
Les Dépenses d'investissement

Les Dépenses d'investissement s'élèvent à 233 929,78€ et se répartissent de la façon suivante :

- 114 660,61 € de dépenses réelles (Opérations et immobilisation hors opérations)
- 118 951,08 € d'opérations financières
- 318,09 € opérations d'ordre (SDEER)

Ces dépenses d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Opérations	Montants budgétisés	Montants réalisés
179 - Aménagement Bourg	24 000,00 €	0,00 €
206 - Voirie	142 619,34 €	108 274,65 €
209 - Acquisition mobilier école	1 000,00 €	801,20 €
216- Matériel technique	2 000,00 €	1 109,00 €
217 - Matériel scolaire	2 064,00 €	1 151,18 €
218 - Mairie	1 000,00 €	283,90 €
219 - Cantine	2 000,00 €	769,00 €
232- Éclairage public	2 000,00 €	318,08 €
234 - Cimetière	9 000,00 €	1 689,00 €
Immobilisations corporelles hors opération	3 000,00 €	264,60 €
Opérations financières	118 951,08 €	118 951,08 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €
Opération d'ordre (SDEER)	318,09 €	318,09 €
TOTAL DÉPENSES	317 952,51 €	233 929,78 €



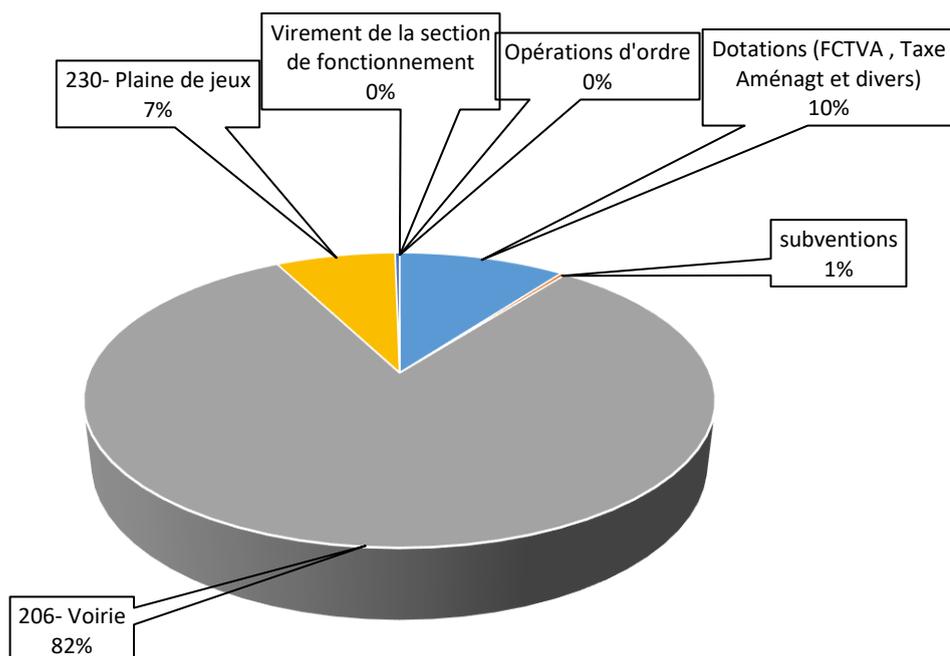
Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 202 731,18€ et se répartissent de la manière suivante :

- 202 413,09 € de recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subvention, emprunt etc...)
- 318,09 € d'opération d'ordre
- 0,00€ d'excédent de fonctionnement

Ces recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Opérations	Montants budgétisés	Montants réalisés
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	89 679,34 €	89 679,34 €
Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	2 117,69 €	11 501,51 €
Subventions	0,00 €	352,90 €
206- Voirie	92 619,34 €	92 619,34 €
230- Plaine de jeux	8 260,00 €	8 260,00 €
Opérations d'ordre	318,09 €	318,09 €
Virement de la section de fonctionnement	124 958,05 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	317 952,51 €	202 731,18 €



3. Affectation du résultat 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1 (2022)	89 315,34	Report déficitaire N-1 (2022)	
Report excédentaire N-1 (2022)		Report excédentaire N-1 (2022)	502 495,79€
Dépenses de l'exercice	144 614,44€	Dépenses de l'exercice	453 986,09€
Recettes de l'exercice	202 731,18€	Recettes de l'exercice	473 185,36€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	58 116,74€	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	19 199,27€
RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	- 31 198,60€	RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	521 695,06€
Restes à réaliser : dépenses	0€	Affectation de l'investissement (1068)	31 198,60€
Restes à réaliser : recettes		Complément d'affectation	
Besoins de financement	- 31 198,60€	Total à effectuer	31 198,60€
PRÉLÈVEMENT À ÉFFECTUER	31 198,60€	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)	490 496,46€

Le compte administratif voté présente un excédent de fonctionnement de 521 695,06€ et un déficit d'investissement de 31 198,60€ qui correspond au déficit de la section investissement 31 198,60€. Ce déficit d'investissement d'un montant total de 31 198,60 € sera reporté sur le budget 2023.

4. Les taux d'imposition 2022

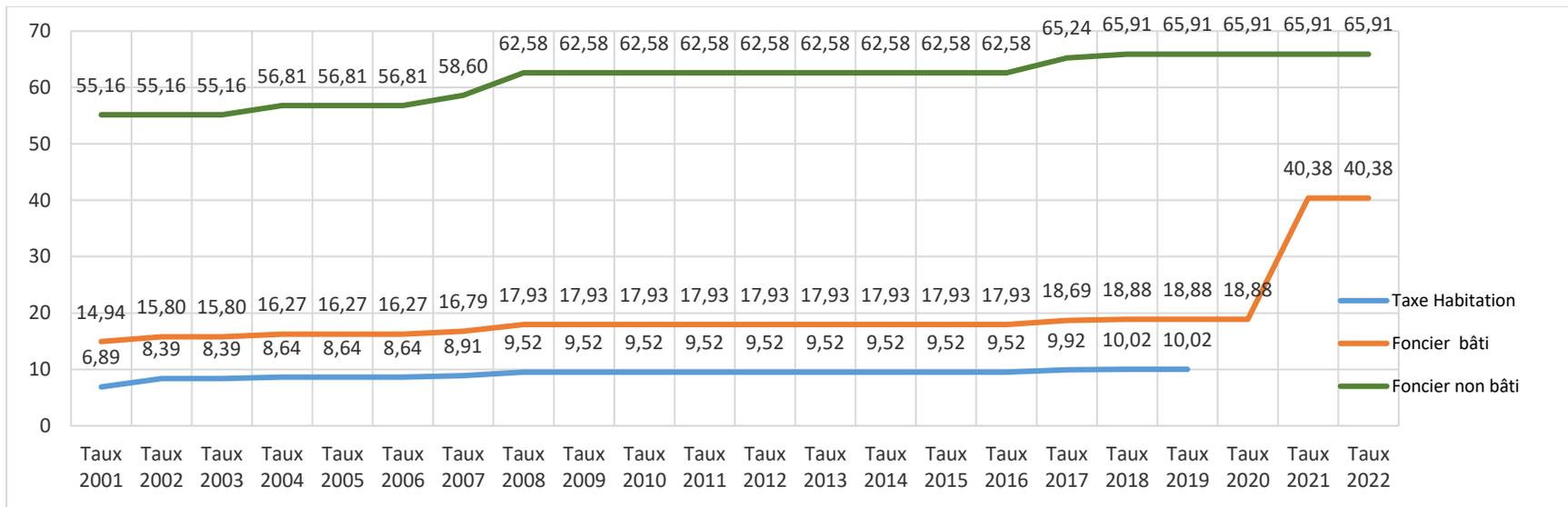
Le conseil a décidé de ne pas augmenter pour l'année 2022 les taux aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%

Taxes	2021	2022	Produits attendus
Taxe d'habitation			
Taxe foncière bâti	40.38%	40.38%	227 178 €
Taxe foncière non bâti	65,91%	65,91%	34 010 €
Total			261 188€

Évolution du taux d'imposition à partir de l'année 2001

	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2001	6,89	14,94	55,16
Taux 2002	8,39	15,80	55,16
Taux 2003	8,39	15,80	55,16
Taux 2004	8,64	16,27	56,81
Taux 2005	8,64	16,27	56,81
Taux 2006	8,64	16,27	56,81
Taux 2007	8,91	16,79	58,60
Taux 2008	9,52	17,93	62,58
Taux 2009	9,52	17,93	62,58
Taux 2010	9,52	17,93	62,58
Taux 2011	9,52	17,93	62,58
Taux 2012	9,52	17,93	62,58
Taux 2013	9,52	17,93	62,58
Taux 2014	9,52	17,93	62,58
Taux 2015	9,52	17,93	62,58
Taux 2016	9,52	17,93	62,58
Taux 2017	9,92	18,69	65,24
Taux 2018	10,02	18,88	65,91
Taux 2019	10,02	18,88	65,91
Taux 2020	0	18,88	65,91
Taux 2021	0	40,38	65,91
Taux 2022	0	40,38	65,91



5. L'endettement de la commune

La commune a plusieurs emprunts aux banques dont les remboursements s'étalent de la manière suivante :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	222 083,69	29 193,38	6 020,98	35 214,36	192 890,31
2021	192 890,31	30 061,86	5 067,84	35 129,70	162 828,45
2022	162 828,45	29 635,74	4 094,22	33 729,96	133 192,71
2023	133 192,71	29 065,73	3 127,40	32 193,13	104 126,98
2024	104 126,98	23 127,99	2 255,91	25 383,90	80 998,99
2025	80 998,99	23 820,14	1 479,08	25 299,22	57 178,85
2026	57 178,85	15 512,30	719,36	16 231,66	41 666,55
2027	41 666,55	6 666,68	497,42	7 164,10	34 999,87
2028	34 999,87	6 666,68	412,74	7 079,42	28 333,19
2029	28 333,19	6 666,68	328,08	6 994,76	21 666,51
2030	21 666,51	6 666,68	243,42	6 910,10	14 999,83
2031	14 999,83	6 666,68	158,74	6 825,42	8 333,15
2032	8 333,15	6 666,68	74,08	6 740,76	1 666,47
2033	1 666,47	1 666,47	5,29	1 671,76	0,00
Total		222 083,69	24 484,56	246 568,25	

L'encours de dette au 01/01/2022 : 162 828,45€

Remboursement des annuités 2022 (emprunts) :

Remboursement du capital : 29 635,74€ (investissement)

Intérêts : 4 094,22€ (fonctionnement)

Total : 33 729,96€

La commune n'a plus d'emprunts avec le SDEER.

6. Les effectifs de la collectivité

Au 31/12/2022, la commune emploie 4 agents titulaires, 1 agent contractuel et 2 agents en CDD. La commune a fait appel au centre de gestion pour les 2 agents en CDD. Elle fait également appel à l'association d'aide à l'emploi et au centre de gestion pour quelques remplacements.

Les charges de personnel pour l'année 2022 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Montants budgétisés	Montants réalisés	Pourcentage
6218 - Autres personnel extérieur	95 000,00 €	69 214,93 €	32,41%
6332 - Cotisations versées au FNAL	300,00 €	89,87 €	0,04%
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	2 500,00 €	1 293,43 €	0,61%
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	500,00 €	269,52 €	0,13%
6411 - Personnel titulaire	130 000,00 €	88 788,35 €	41,58%
6413 - Personnel non titulaire	15 000,00 €	5 304,54 €	2,48%
6415 - Indemnité inflation	500,00 €	500,00 €	0,23%
6451 - Cotisations à l'URSSAF	22 000,00 €	15 538,18 €	7,28%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	25 000,00 €	24 711,33 €	11,57%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	2 000,00 €	214,41 €	0,10%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	5 600,00 €	6 802,50 €	3,19%
6456 - Versement au FNC du supplément familial	100,00 €	0,00 €	0,00%
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	500,00 €	304,00 €	0,14%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	508,80 €	0,24%
6488 - Autres charges	300,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	300 300,00 €	213 539,86 €	100,00%

